

## CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

**Date de convocation** : 5 avril 2017

**PRÉSENTS** : CORLAY Jean-Michel, PARE Martine, LE GOFF Claude., LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE BOSSER Bruno, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, LE CORRE Renaud, JEGOUX Joël, et DENONFOUX Karine.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Claude JAFFRÉ a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER  
Sandrine LE MOING a donné pouvoir à Sandrine ALLAIN  
Sandrine LE FUR a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY  
Amélie FOUILLE a donné pouvoir à Isabelle CORLAY

Absents : PONGERARD Marie-France et CONGUISTI Yvan

Sylviane KERZERHO a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté par 20 pour et 1 contre (Joël JEGOUX).

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2017, étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

-section de fonctionnement : 3 738 452,38 €  
-section d'investissement : 2 438 885,81 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote le budget « commune » 2017.

### **D-12AVRIL2017-1**

### **VOTE DES TAUX 2017**

M. le Maire propose de reconduire pour 2017 les taux d'imposition identiques à ceux de 2016 :

taxe d'habitation : 20,96 %.  
taxe foncière (bâti) : 21,12 %  
foncier non bâti : 56,16%.  
CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,50%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de reconduire les taux proposés identiques à ceux de 2016.

## **D-12AVRIL2017-7**

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif assainissement 2017, étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 313 593,95 €

Section d'investissement : 476 176,70 €

Des dépenses importantes sont prévues à la section d'investissement en raison des travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, des contrôles assainissement et du projet de la nouvelle construction d'assainissement qui intègre les effluents de la commune de Ste Hélène comme les services de la Préfecture le demandent.

Déduction faite des subventions obtenues et de la participation de la commune de Ste Hélène, il faut 865 207 € pour équilibrer les dépenses calculées sur le montant hors taxes.

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, propose le financement suivant :

- Affecter 100 000 € de l'excédent global est de 200 613,01 € au 31 décembre 2016.
- Diminuer de 20 000 € la somme reversée sur le budget commune pour compenser le temps passé par les services techniques communaux aux travaux liés à l'assainissement.
- Augmenter la redevance assainissement de 15 %. Elle passe de 1,73€/m<sup>3</sup> à 1,99/m<sup>3</sup>. Ce qui donnera un produit supplémentaire de 17 850 €.
- Augmenter la taxe de raccordement de 2% :
  - Nouvelle habitation : 2 208,17 €
  - Ancienne habitation : 1 104,08 €

Contracter un emprunt de 700 000 € au taux fixe de 1,52% sur une durée de 15 ans (annuité de 52 276,88€) auprès de la Banque postale qui a fait la meilleure proposition après avoir contacté 3 organismes bancaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2017 tel que présenté et les tarifs 2017, sauf pour la redevance assainissement par 20 voix pour et 1 contre (Joël JEGOUX).

### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 « Lotissement de Kergornet »**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2017, « lotissement de Kergornet », étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 849 277,55 €

Section d'investissement : 666 224,66 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif annexe 2017 « lotissement de Kergornet » tel que présenté.

## **D-12AVRIL2017-2**

### **EMPRUNT DE 700 000 €**

M. le Maire donne lecture du rapport de la commission des finances qui s'est réunie lundi 10 avril 2017 et propose de contracter un emprunt de 700 000 € pour financer, déduction faite des subventions :

- Les travaux de réhabilitation des réseaux : 100 000 €
- La construction de la nouvelle station d'assainissement : 600 000 €

3 organismes bancaires ont été contactés. La banque postale présente la meilleure offre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DÉCIDE :

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 700 000 €  
Durée du contrat de prêt : 15 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe garanti jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2032.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 700 000 €  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12 juin 2017 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe garanti de 1,52%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : constant  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,13% du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 « Lotissement de Kergonet »**

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2017, « lotissement de Kergonet », étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 742 465,64€  
Section d'investissement : 591 821,64€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif annexe 2017 « lotissement de Kergonet » tel que présenté.

M. le Maire précise que 13 permis ont été délivrés à la date du 8 mars 2017. Un lot a été réservé ce matin.

#### **D-12AVRIL2017-3**

#### **EXTENSION DU CIMETIERE**

M. le Maire rappelle le projet d'achat d'un terrain de 3200m<sup>2</sup> pour l'extension du cimetière. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Retient le cabinet de maîtrise d'œuvre CPA d'Auray qui présente la meilleure offre. Les honoraires sont de 3,4% du montant des travaux.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre.
- Décide que la commission des travaux et celle de cadre de vie travailleront sur ce projet.

#### **D-12AVRIL2017-4**

#### **AIRE DE JEUX DU LANN DRO**

La commission des travaux et celle du cadre de vie ont travaillé sur l'aménagement d'une aire de jeux sur l'espace paysager du Lann Dro. Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, a présenté les propositions de 5 sociétés contactées. Les commissions se réuniront à nouveau demain jeudi 12 avril 2017 pour affiner les devis déposés et étudier l'installation de jeux à l'école publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise M. le Maire à retenir l'offre la mieux-disante
- Sollicite une subvention auprès de :
  - ✓ M. le Président du Conseil Départemental
  - ✓ M. le Directeur de la CAF

Les travaux se feront après l'été 2017.

#### **D-12AVRIL2017-5**

#### **AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE – PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés arrête le plan de financement des travaux ht d'aménagement de la mairie :

##### **Dépenses**

Travaux	289 986
Honoraires	32 715
	<b>322 701</b>

##### **Recettes**

<u>Subventions</u>	
Conseil Départemental	64 600
DETR	113 050
FSIPL	80 750
Emprunt	45 000
Fonds propres	19 301
	<b>322 701</b>

**CENTRE DE LOISIRS :**

L'équipe enseignante de l'école privée Notre Dame de Joie a décidé que ses élèves ne participeront plus aux temps d'activités périscolaires (TAP) à compter de septembre prochain, comme la loi l'autorise. Le temps scolaire sera réparti sur 4 jours

Pour répondre à la demande de parents, le centre de loisirs sera ouvert le mercredi matin à la prochaine rentrée scolaire.

Des parents de communes périphériques demandent si le centre de loisirs acceptera d'accueillir leurs enfants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, se prononce sur le principe d'accueillir des enfants extérieurs à la commune sous réserve que les inscriptions n'entraînent pas le recrutement d'un animateur supplémentaire. Les enfants extérieurs ne seront pas prioritaires et le tarif sera majoré de 10% pour chacune des 3 tranches du quotient familial.

**ELECTIONS :**

M. le Maire rappelle le premier tour des élections présidentielles qui se déroulera dimanche 23 avril 2017. Les horaires de la tenue des bureaux ont été adressés à tous les membres du conseil municipal. Exceptionnellement, les bureaux fermeront à 19h. Chaque électeur devra présenter sa carte nationale d'identité ou l'un des documents prévus par les textes.

**AFFAIRES DIVERSES :**

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, rapporte que des parents s'inquiètent du stationnement devant l'école privée à la rentrée et à la sortie des classes. Lorsque la policière municipale est présente, le problème ne se pose pas.

Yves GAUTIER, conseil municipal, suggère qu'elle verbalise.

Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, souligne qu'il s'agit d'un problème récurrent.

Joël JEGOUX rappelle la situation des colotis du lotissement Glenmor. En raison d'un lotisseur indélicat, les travaux de finition de la voirie et de l'éclairage public ne sont toujours pas faits. Il demande que les trous de la voirie soient bouchés.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un lotissement privé, les services techniques communaux n'ont pas à intervenir. Il ajoute que la mairie n'a pas été sans se désintéresser de ce dossier. Elle a invité à plusieurs reprises les colotis à le rencontrer et des propositions ont été faites, restées sans beaucoup d'effet auprès des intéressés.

<b>Jean-Michel CORLAY</b>	<b>Martine PARÉ</b>	<b>Claude LE GOFF</b>
<b>Isabelle CORLAY</b>	<b>Jean-Luc LE LEUCH</b>	<b>Marie-Aimée LE HUEC</b>
<b>Claude JAFFRÉ</b>	<b>Christine LE BRAS</b>	<b>Lionel TIBULLE</b>
A donné pouvoir à Bruno LE BOSSER		
<b>Marie-France PONGERARD</b>	<b>Didier LE BLIMEAU</b>	<b>Sandrine ALLAIN</b>
Absente		
<b>Bruno LE BOSSER</b>	<b>Sandrine LE MOING</b>	<b>Yves GAUTIER</b>
	A donné pouvoir à Sandrine ALLAIN	
<b>Sylviane KERZERHO</b>	<b>Philippe LE SERREC</b>	<b>Amélie FOUILLÉ</b>
		A donné pouvoir à Isabelle CORLAY
<b>Renaud LE CORRE</b>	<b>Sandrine LE FUR</b>	<b>Joël JEGOUX</b>
	A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY	
<b>Yvan CONQUISTI</b>	<b>Karine DENONFOUX</b>	
Absent		